

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. Onan](#)[CollectionBoite_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. Item](#)[Questions médico-légales, T. III. Hermaphrodites](#)

Questions médico-légales, T. III. Hermaphrodites

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0703

SourceBoite_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Zaccaria

quaesitum in legibus.

T II

Hemery.

1548

Dicuntur Hermaphroditi qui sexa sunt indistincti, nempe ut qui neutrum vel utrumque habere videtur; et prope motu vix comprehendere que "aliquo modo mixtus quilibet debet excipere possunt".

554

- L'Androgyni le consistant de monition.
mais la H. ne consiste de monition; et la loi ne le reconnaît
ni pour monition. mais ~~il est~~ "in utero vel ~~femina~~
mulierum casu reputatur".

557

La loi ne reconnaît ni monition que ceux
qui "forme humaine distinctum". L'Androgyni consistant
de monition ceux qui ne sont ni Androgyni ni distinctum
— qui ont entre eux une possibilité

BnF
MSS

ceux qui sont de sexe opposé sont le plus souvent
et unis.

La loi ordonne que la H. choisissant l'un des
des y consent; sans D. et ~~effort~~ l'autre partie
s'obtient.

